

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL du 6 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le six juin à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

**Étaient présents** : LEFEBVRE J.M., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CANET A., CECCANTI J.L., DEZÈRE J., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LOUAZÉ M, LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G.

**Étaient absents excusés** :

Claude MAUDUIT donne procuration à Christelle DEROYE  
Gersende CARRION donne procuration à Christian JONCHERAY  
Émilie CONSONNI donne procuration à Guillaume TERTEREAU  
Fabienne LETOURNEUX

**Secrétaire** : Aurélie CANET

**Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mai 2017 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

**1° - GRDF – REDEVANCE DE CONCESSION 2017 :**

Concession pour la distribution publique de gaz naturel.

Montant de la redevance : **1 321,61 €**

Paramètres de calcul :

Redevance =  $[(1000 + 1,5P + 100 L) * (0,02D + 0,5) * (0,15 + 0,85(\text{ing}/\text{ing}_0))]/6,55957$

Avec :

P = Population au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : **2 121 habitants**  
L = Longueur des réseaux au 31 décembre 2016 : **10,039 km**  
D = Durée de la concession : **30 ans**  
Ing = Index ingénierie de septembre 2016 : **870,01**  
Ing<sub>0</sub> = Index ingénierie de septembre 1992 : **539,90**

⇒ **Délibération actant cette redevance.**

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant de la redevance versée par GRDF pour l'occupation du domaine public.**

**2° - ESTIMATION DES DOMAINES – TERRAIN RUE DE LA LONGERAIE :**

La Commission des Travaux du 25 avril 2017 avait approuvé, après consultation du Service France Domaine, de vendre une parcelle de terrain d'environ 408 m<sup>2</sup> située rue de la Longeraie à Marolles-les-Braults.

L'examen du marché immobilier local ainsi que les caractéristiques du bien permettent de retenir une valeur de 15 €/m<sup>2</sup> (estimation France Domaine).

**Autorisez-vous la vente de cette parcelle au prix de 15 €/m<sup>2</sup> (un bornage a été demandé à M. GUILLERMINET, à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais d'acte) ?**

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant estimé par le Service France Domaine soit 15 €/m<sup>2</sup> et accepte de vendre la parcelle située rue de la Longeraie à Mme Anne-Marie GARNIER.**

**3° - REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNÉS POUR UNE FORMATION :**

Il est vivement conseillé au personnel communal d'effectuer une formation au moins une fois par an. Un véhicule est à sa disposition mais il arrive que deux formations soient organisées le même jour sur deux lieux différents.

**Autorisez-vous le remboursement des frais engagés par un agent (frais de route, autoroute, repas et autres) à la condition de fournir les tickets (factures) et d'avoir été autorisé par la Municipalité à suivre cette formation ?**

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer aux frais occasionnés lorsqu'un agent effectue une formation si ceux-ci ne sont pas pris en charge :**

- ☛ **Frais de restauration (ticket obligatoire),**
- ☛ **Frais de péage (ticket obligatoire),**
- ☛ **Frais de route (uniquement si le véhicule communal n'est pas disponible). Le paiement se fera alors sur la base du remboursement kilométrique éditée par « le pédagofiche ».**

**4° - ANALYSE DES OFFRES POUR LA CRÉATION DU GIRATOIRE ROUTE DE MAMERS, L'AMÉNAGEMENT RUE D'EBERNHAHN ET RUE DU MINOT :**

M. Stéphane BOUDIER a récupéré les plis le 19 mai 2017 et nous propose son analyse des offres le vendredi 2 juin 2017. Trois entreprises ont répondu à cet appel d'offres.

Un compte-rendu et le choix de l'entreprise seront vus en séance.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, décide à l'unanimité de retenir l'offre de la Société EIFFAGE.**

**5° - INFRASTRUCTURES SPORTIVES :**

Nos infrastructures sportives sont très sollicitées par des associations extérieures. Après l'établissement des plannings et s'il reste de la place une convention pourrait être établie entre la Commune et ces différents intervenants.

**Mais quelle tarification mettre en place ?**

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la location de nos salles de sport à 15 €/heure jusqu'au 31 décembre 2017. Une convention sera mise en place pour chaque association extérieure. Le montant sera réétudié en cas de location à la journée (compétition).**

## 6° - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

- École de Beaumont-sur-Sarthe pour deux enfants de Marolles-les-Braults en C.L.I.S. pour la réalisation d'une fresque par les élèves de l'école.

- Coût de l'opération : 3 600 €
- Subvention de l'Association des Parents d'Élèves : (23 €/enfants) soit 118 enfants
- Reste à financer : **886 €**

**Souhaitez-vous verser une subvention pour cette fresque ?**

### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 46 € à l'école de Beaumont-sur-Sarthe pour la réalisation d'une fresque. Deux enfants de Marolles-les-Braults sont concernés.**

- Frais de fonctionnement pour l'école de Mamers concernant un enfant de Marolles scolarisé en C.L.I.S.

- Coût demandé par la Commune de Mamers : 597 €/enfant

**Souhaitez-vous verser cette subvention ?**

### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**L'école de Mamers accueille un enfant de Marolles-les-Braults en classe C.L.I.S., classe non pourvue à Marolles-les-Braults.**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement pour un montant de 597 € (école élémentaire).**

## 7° - COMPTE-RENDU COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

**Commission des Affaires Scolaires  
du 30 mai 2017**

Responsable : Christelle DEROYE

Étaient présents : Christelle DEROYE, Christian JONCHERAY, Émilie CONSONNI, Guillaume TERTEREAU, Chantal MOISI, Christelle GUIBERT, Jean-Louis CECCANTI, Fabienne LETOURNEUX

### 1° - Restauration Scolaire :

a) – *Réorganisation du Service*

Suite au non-renouvellement de trois agents en contrat aidé (2 temps plein et 1 mi-temps) et aux locaux bruyants par le nombre important de rationnaires (*remarques faites par des parents lors de la journée anglaise*), Mme FRÉTIGNÉ, a proposé de revoir l'organisation du service cantine en deux services.

⇒ 1<sup>er</sup> groupe formé par les maternelles / CP / CE1 mangerait de 12 h à 13 h et serait pris en charge par 3 personnels pour un nombre d'élèves de 66.

⇒ 2<sup>e</sup> groupe formé par les CE2 / CM1 / CM2 partirait à 12 h 30 pour revenir vers 13 h 30. Leur récréation aurait lieu de 12 h à 12 h 30.

Pour le bon déroulement du service du matin jusqu'à 17 h 00, nous vous proposons d'embaucher un contrat aidé de 35 h dédié uniquement à la restauration scolaire (*préparation des repas, mise en place du couvert, service en salle, plonge, entretien*) ;

Actuellement, 9 agents travaillent à la cantine, avec ce projet nous passerions à 8 salariés.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte à 16 voix pour (une voix contre) de recruter un CAE à la cantine scolaire à raison de 35 h/semaine pour faciliter le bon déroulement du service du matin jusqu'à 17 h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.**

*b) - Tarifs de la cantine*

Actuellement il existe 5 tarifs différents :

- Forfait 4 jours ou 5 jours à 3,50 € le repas pour les Marollais ou assimilés,
- Occasionnel à 4,20 €
- Programmé à 3,50 €,
- Extérieurs à 4,00 €
- Adulte à 6,00 €

Suite à notre réunion de travail avec Sylviane, des abus ont été constatés avec le tarif programmé et le décompte des repas pour des raisons floues. Ces abus rendent complexes la gestion des repas pour Sylviane. Nous vous proposons donc de supprimer le tarif programmé et de rendre obligatoire le certificat médical en cas d'absence pour maladie.

Suite au Conseil Municipal d'avril, il est apparu que le prix de revient d'un repas est de 5,18 € mais nous vous proposons d'augmenter les tarifs cantine à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

➤ Marolles-les-Braults et assimilés :	3,55 €
➤ Occasionnel :	4,25 €
➤ Extérieurs :	4,05 €
➤ Adultes :	6,10 €

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal,**

**⇒ DÉCIDE à l'unanimité d'augmenter les tarifs à la rentrée 2017 :**

☞ <b>Marolles-les-Braults et assimilés :</b>	<b>3,55 €</b>
☞ <b>Occasionnels :</b>	<b>4,25 €</b>
☞ <b>Extérieurs :</b>	<b>4,05 €</b>
☞ <b>Adultes :</b>	<b>6,10 €</b>

**⇒ ACCEPTE à l'unanimité de supprimer le tarif « programmé », celui-ci ayant occasionné trop d'abus.**

*c) - Point sur les impayés de cantine :*

Total pour 2015 – 2016 : 1 279,91 € soit 1,23 %

Total pour 2016 – 2017 : 6 395,59 € soit 9,14 %

Remarque : Trop d'impayés au mois de mars 2017 car factures reçues tardivement. 6 familles n'ont rien payé depuis le début de l'année scolaire 2016 -2017 (dont une avec près de 1 000 € d'impayés).

Nous vous proposons, d'introduire dans le règlement intérieur et le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2017 -2018 : « L'inscription à la cantine scolaire et à la garderie sera conditionnée au règlement des factures de l'année précédente ».

Même si les impayés sont gérés par le Trésor Public, le but n'est pas d'exclure les enfants, mais de pouvoir entrer en contact avec les parents et trouver une solution.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter une phrase dans le règlement intérieur : « L'inscription à la cantine scolaire et à la garderie sera conditionnée au règlement des factures de l'année précédente ».**

**2° - Les Temps d'Activités Périscolaires 2017 – 2018 :**

- a) *Nous disposons de très peu d'informations pour la rentrée 2017 -2018, même si le nouveau Président veut faire de l'Éducation une priorité.*

Après avoir pris contact avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de Mamers, M. MAHOUI, si nous voulons changer les horaires scolaires en revenant à la semaine de 4 jours, il faut que l'on se prononce avant le 9 juin lors d'un Conseil d'École extraordinaire... !!!!

Après avoir pris contact avec les deux directrices sur leur souhait, la semaine de 4,5 jours leur convient totalement.

Nous vous proposons donc de reconduire les TAP pour l'année 2017 – 2018 pour éviter la précipitation et de nous laisser l'année 2018 pour se positionner.

D'ici là, nous en saurons plus et notamment sur le fond de soutien de 50 €.

Rappel :

Coût 2015 – 2016 : 166 €/enfant  
Coût 2016 -2017 : 192 €/enfant } le fond de soutien déduit.

Si le fond de soutien est supprimé, demanderons-nous une participation des familles ? et si oui, combien ?

A réfléchir au cours de l'année, pour la rentrée 2018 -2019.

- b) – *L'Équipe d'animateurs pour 2017 -2018 :*

Tous les intervenants extérieurs de cette année sont partants (*Tennis : M. Bouanich, Yoga : Mme Borie, Musique : Mmes Trottin et Bild, Multisport : Mme Manguin, Art plastique : Mme Lesage*) avec notre équipe communale.

Il nous manque du personnel notamment pour le jeudi (*car départ de 4 CAE*) c'est la raison pour laquelle nous vous proposons l'embauche de deux CAE de 20 h/semaine. Des démarches ont été entreprises auprès de :

- Mimulus (*pas possible*),
- Sport et Loisirs (*offre d'emploi pour théâtre/cirque/musique/zumba..*)
- Récréa-conte avec les Foyers Ruraux du Territoire,
- Tennis de table de la Fédération (*Réponse positive*),
- Les garnements,

Nous sommes en attente de réponses pour l'instant.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal,**

⇒ DÉCIDE de reconduire à l'unanimité les T.A.P. pour l'année scolaire 2017-2018.

**Au cas où le fonds de soutien de 50 €/enfant ne serait pas reconduit, le Conseil Municipal étudiera la possibilité de demander une participation aux familles pour les T.A.P. en 2018-2019. La Municipalité se penchera sur cette étude au cours de l'année 2017-2018.**

⇒ ACCEPTE à 16 voix pour (une voix contre), la création de deux postes en contrat aidé (20 h/semaine) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et AUTORISE la Municipalité à engager des démarches auprès d'intervenants extérieurs.

**3° - Entretien des locaux aux Écoles :**

Actuellement, 4 agents font le ménage sur les deux structures soit 6 h/jour.

Avec le départ des 3 agents en CAE, nous vous proposons d'étudier le projet avec une entreprise extérieure.

Les entreprises travaillant avec les collectivités sont peu nombreuses ou trop chères. On a reçu un devis de 2 230 € HT/mois/11 mois.

Coût horaire : 17,70 € soit 21,24 € TTC (équivalent de 2 CAE horaire)

Coût horaire actuel : 15,57 € ou 11,09 € pour un CAE sans aide.

Avantages de prendre une entreprise extérieure :

- Plus de gestion de personnel en cas d'absence,
- Agents qui ne font que du ménage qui n'impactent pas tous les services (*cantine/ TAP/garderie*) en cas d'absence,
- Petits contrats idéaux pour un complément de revenus mais difficile à trouver par nous-mêmes.

Les autres agents faisant du ménage sur la Commune ne souhaitent pas augmenter leurs heures ou sont déjà bien occupés avec le nouveau gymnase.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal décide de faire appel à une société extérieure pour le nettoyage des locaux des deux écoles à raison de 15 h/école.**

**4° - Dossiers d'inscriptions 2017 -2018 :**

Quelques modifications ont été apportées par rapport à ceux de l'an dernier.

- Même dossier pour les élèves de maternelle et d'élémentaire,
- Le dossier est à rendre à la Maire seulement afin de vérifier, éviter les oublis et de notifier aux parents en direct les documents manquants,
- Changement de la pagination pour regrouper sur un recto-verso, les informations primordiales,
- Rajouts d'une autorisation parentale :
  - Pour le droit à l'image,
  - Pour la sortie seul d'un enfant en élémentaire.
- Rajouts dans le règlement intérieur,
  - L'inscription à la cantine scolaire et à la garderie sera conditionnée au règlement des factures de l'année précédente,
  - Certificat médical obligatoire en cas de maladie pour le remboursement du 1<sup>er</sup> repas.

## 5° - Questions diverses :

- L'équipe enseignante de l'école élémentaire demande pour la rentrée prochaine qu'un agent se positionne au portail jusqu'à 8 h 45 pour surveiller les entrées et faire l'accueil dans les classes. La Commission s'est prononcée contre.

### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal à l'unanimité rejette la demande de l'Équipe Enseignante pour qu'un agent à compter de septembre 2017 se positionne au portail jusqu'à 8 h 45 pour surveiller les entrées**

- Les desserts à la cantine : Mme LORY de Briosnes-les-Sables travaille avec les cantines scolaires. Se renseigner auprès de Sylviane pour connaître le fournisseur actuel.
- Stationnement gênant à l'abord des écoles : rappel du code de la route aux parents suite à la mise en place des bandes jaunes.

## 8° - COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES DU 30 MAI 2017:

L'an deux mille dix-sept, le trente mai à dix-sept heures, s'est réuni le Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Marolles-les-Braults.

Étaient présents : Clémence CONSONNI, Charly GUILLOIS, Katsumi Reine GRIGNON, Yanis HADDAK, Loris GALAIS, Matthew HEUZARD, Océana HUBERT, Léa DERENNE, Mathéo TISON, Julie LABINAL.

Étaient absents excusés : Paul TERTEREAU, Malo LE COGUIC,  
Était absent : Jordan FAGOT.

Les commissions ont travaillé en petits groupes de façon indépendante l'une de l'autre.

### 1° - Commission Environnement :

Les propositions suivantes ont été soumises à l'ensemble du Conseil Municipal des Jeunes.

- Arrosage automatique pour la floraison du parc,
- Rajouter des poubelles (4 poubelles actuellement dont une à réparer),
- Repeindre les poubelles et bancs pour qu'ils soient plus attrayants et voyants,
- Mettre des fleurs qui nécessitent peu d'entretien,
- Installer des nichoirs à oiseaux,
- Enlever les cailloux blancs autour de la stèle de M. Pierre GASCHER,
- Sacs à crottes à remettre,
- Bandes de jachères fleuries,
- Lierre à enlever sur les murs,
- Une journée d'action nettoyage du parc,
- Installer un panneau d'information pour avertir les riverains et/ou visiteurs de la rénovation du parc, impulsée par le Conseil Municipal des Jeunes,

### 2° - La Commission Solidarité :

Les propositions suivantes ont été soumises à l'ensemble du Conseil Municipal des Jeunes.

- Passer un après-midi une fois par trimestre à partir de septembre, avec les résidents de la Maison de Retraite. Le mercredi de 14 h 30 à 16 h 00, autour de la découverte de l'autre et jeux de société proposés par les résidents (*belote, nain jaune, triomino, petits chevaux*).
- Un pique-nique est organisé en juillet avec les résidents. Se renseigner de la date.
- Prendre contact avec la directrice du centre C.A.S.C.AD.E pour un partenariat avec la banque alimentaire, la collecte de vêtements et la collecte de jouets.

### 3° - La Commission Loisirs et Sports :

Les propositions suivantes ont été soumises à l'ensemble du Conseil Municipal des Jeunes.

- Réorganisation d'un tournoi de football public (*à voir avec le club de la ville*),
- Installer un nouveau skate parc, actuellement les lieux sont occupés par le Club de tir à l'arc, le sol serait également à refaire pour la pratique de la discipline en toute sécurité,
- Convenir une date pour rencontrer le président du club de handball de Mamers,
- Trouver un nom pour la nouvelle salle de sport,
- Le terrain de basket en plein air, situé à côté du terrain de tennis dispose d'une taille amplement suffisante pour la construction d'un city parc. Demander un devis pour évaluer le coût total de l'aménagement.

#### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal prend note des propositions faites par le Conseil Municipal Jeunes.**

- ☞ **Les cailloux blancs seront enlevés autour de la stèle de M. Pierre GASCHER,**
- ☞ **Des sacs à crottes remis dans le distributeur,**
- ☞ **Des nouvelles poubelles achetées et mises dans le parc,**
- ☞ **Une étude va être ouverte pour trouver un nom à la nouvelle salle omnisports.**
- ☞ **Un devis sera demandé pour l'aménagement d'un city-park.**

### 9° - DÉMOLITION ANCIENNE SALLE DES FÊTES :

Planning des travaux sous réserve.

- *Mardi 6 juin 2017 à 11 h 00 :* constat d'huissier
- *Mercredi 7 juin 2017 :* curage et libération des emprises pour le désamiantage
- *Du jeudi 8 juin au jeudi 15 juin 2017 :* désamiantage et évacuation
- *A partir du 17 juillet 2017 :* début de la démolition globale

#### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**La démolition totale interviendra après le déménagement de la halte-garderie/crèche dans les locaux de l'école maternelle soit à compter du 17 juillet 2017.**

### 10° - BOULANGERIE :

M. LUBIN (*Beaumont-sur-Sarthe*) a proposé son projet. Nous vous le soumettrons en séance.

#### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Les plans vont être soumis aux différents boulangers intéressés par la reprise.**



### 11° - FRAIS DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES :

La Commune a la possibilité de verser une indemnité pour le gardiennage de notre église.

#### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de gardiennage à la personne chargée de l'entretien de cette église. Le montant de cette indemnité est de 479,86 €.**

### 12° - EMPRUNT DE 500 000 € :

Validation à taux fixe de 1,05 %.

#### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal entérine à l'unanimité l'emprunt de 500 000 € à taux fixe de 1,05 %.**

### 13° - RENOUVELLEMENTS CAE :

- Daniel LERMENIER pour 6 mois,
- Jessica BOUCHER pour 9 mois.
- 

#### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler le contrat « CAE » de :**

- ☛ M. Daniel LERMENIER pour 6 mois à 35 h/semaine à compter du 20 juin 2017.
- ☛ Mme Jessica BOUCHER pour 9 mois à 20 h/semaine du 30 mai 2017 au 28 février 2018.

### 14° - QUESTIONS DIVERSES :

- Pour le contrat aidé avec spécialité « maçonnerie » nous n'avons pour l'instant aucune demande.
- Un cédez-le-passage sera installé à la sortie de la « résidence du Joncheray ».
- Les classes SCANN situées à côté du gymnase vont être démontées, un diagnostic amiante sera effectué par la Société BEUNËCHE. Un devis sera demandé à la Société SCAREV si découverte d'amiante (*entreprise chargée du désamiantage de l'ancienne salle de réceptions*).
- Une interdiction de stationner et de s'arrêter sera délimitée par des bandes jaunes à l'intersection de la rue Mohain et de la rue de Courgains.
- Pour la sécurité des usagers et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au Crédit Agricole, un plateau ralentisseur sera mis en place sur la route de Bonnétable à la charge du Crédit Agricole.



**PIÈCE DE THÉÂTRE « LA CASQUETTE DU LENDEMAIN »  
Samedi 17 juin 2017 – Ferme du Val  
à 20 h 30**